



VILLE DU PRADET

REGLEMENT FORUM DES ASSOCIATIONS 2022

I. LES STANDS

Information concernant le montage de votre stand :

- Les stands sont tous équipés d'un barnum, d'une table et de deux chaises, ainsi qu'une grille d'exposition au fond de votre stand vous permettant d'accrocher vos photos et vos documents de présentation.
- Les associations ayant beaucoup de matériel à transporter sont priées de venir la veille, le samedi 3 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 afin de les entreposer dans le Parc Cravéro, le gardiennage du Parc sera assuré dans la nuit du samedi au dimanche.
- Pour les autres associations, l'installation de votre stand sera le jour même **à partir de 7h30**.
- Pour des raisons d'ordres techniques vous pouvez préciser sur votre fiche d'inscription un emplacement de stand en particulier.
- **Tous les stands doivent être prêts pour l'ouverture du forum le dimanche 4 septembre à 10h00.**

Information concernant les repas :

- Des stands seront à votre disposition pour le déjeuner, vous pouvez vous y rendre à votre convenance entre 12h00 et 14h00 (la municipalité n'enregistre pas de réservation de repas).
- Vous pouvez déjeuner sur votre stand ou sur les tables de repas prévues à cet effet.

II. LES ANIMATIONS

1. Information concernant les animations sur scène :

- Si vous souhaitez proposer une animation sur scène pour le forum, merci de bien vouloir nous indiquer l'heure souhaitée, les animations sont prévues uniquement sur l'après midi à partir de 14h00 jusqu'à 17h30 pour le commencement de la dernière.
- Les animations proposées doivent durer environ 10 à 15 minutes de façon que toutes les associations désireuses d'animer le forum puissent le faire. Cependant, vous pouvez indiquer un ou plusieurs passages sur scène, nous prendrons en compte dans la mesure du possible l'ensemble de vos souhaits. Les passages sont limités à deux par association et pour la même discipline.
- Si vous avez besoin de matériel en particulier pour vos animations veuillez l'indiquer de façon très précise (nombre de barrière exactes souhaités, nombre exact de tatamis...).

2. Information concernant les animations au théâtre de verdure

- Les animations sur la pelouse dans le théâtre de verdure doivent être mentionnées sur votre fiche d'inscription.
- Le roulement des animations dans le théâtre de verdure est sous la responsabilité des associations s'étant inscrites pour l'utiliser. Comme pour les animations sur scène elles débiteront à partir de 14h00.
- Aucune association ne pourra bénéficier de cet espace le jour du forum sans déclaration au préalable sur la fiche d'inscription.

3. Autres type d'animation

- Vous pouvez proposer la vente de tickets de tombola, d'objets divers (..) uniquement si les bénéfices des ventes sont destinés à votre association ou au bénéfice d'une autre association.

4. Remarques :

- Le jour du forum si vous souhaitez être présenté par l'animateur de la journée, merci de prévoir un document avec les éléments que vous souhaitez communiquer. (Heure du tirage de votre tombola, vente de tickets, inscription pour initiation, animation sur stand..)
- En dehors des stands habilités, la vente de boisson et de nourriture est interdite.

III. ORGANISATION

- Votre fiche d'inscription doit être retournée en Mairie avant le Lundi 8 août 2022 de préférence par email à l'adresse suivante : celine.dulac@le-pradet.fr
A défaut vous pouvez les envoyer par courrier en Mairie à l'attention du Cabinet du Maire.
Attention : Aucune fiche ne pourra être remise directement à l'accueil de la Mairie vous pouvez cependant les porter directement au service du Cabinet du Maire.
- Le plan de la Manifestation ainsi que la programmation de la journée vous seront communiqués par mail (à l'adresse indiquée sur vos fiches d'inscription), ils seront également disponibles en Mairie.
- Pour toutes questions concernant cette manifestation vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au : 04.94.08.69.72

IV. LES INSCRIPTIONS

- **L'évènement est réservé aux associations, pour toute première participation vous devrez joindre à votre fiche d'inscription la publication au journal Officiel des associations**
- La réception du dossier d'inscription ne **vaut pas acceptation de l'occupation d'un stand sur le forum, un mail de confirmation vous sera envoyé pour valider votre demande.**
- En raison d'un nombre de place limité la commission d'attribution des stands se réserve le droit de refuser votre candidature.
- Pour toutes questions concernant cette manifestation vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au : 04.94.08.69.72